



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du Préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 17 juillet 2013

Dossier de presse

Emplois d'avenir : Convention de partenariat entre l'État et le CROSMA



Mercredi 17 juillet 2013
CROSMA -Pointe de la Vierge
Fort-de-France

Contact presse

Yollaine APPIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93
yollaine.appin@martinique.pref.gouv.fr

L'État s'engage aux côtés du mouvement sportif martiniquais pour favoriser l'emploi des jeunes

Signature d'une convention de partenariat entre l'État et le CROSMA

Afin de faciliter la rencontre entre des jeunes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi et intéressés par les métiers du sport et les employeurs du mouvement sportif martiniquais, le 17 juillet, le préfet de la Martinique signe une **convention de partenariat avec le CROSMA pour l'embauche de 100 jeunes en emplois d'avenir dans le secteur sportif avant le 31 décembre 2014.**

Le réseau du CROSMA, qui offre nombre d'opportunités d'embauches, s'engage à travers cette convention à recruter des jeunes sur le territoire martiniquais, au sein des ligues et fédérations sportives en déclinaison de la Convention nationale conclue entre la ministre des Sports et le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) le 15 février 2013.

Cette signature sera l'occasion, une fois encore pour le préfet de la Martinique de saluer l'engagement des associations dans la lutte contre le chômage des jeunes par le parrainage des premiers emplois d'avenir dans le mouvement sportif, et tout particulièrement de rendre honneur à la mobilisation immédiate du Handisport, dans le cadre de ce partenariat.

C'est la 5^{ème} convention de partenariat que l'État met en place en Martinique pour accompagner le développement des emplois d'avenir depuis le début de l'année 2013.

Contact presse

Yollaine APPIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93

yollaine.appin@martinique.pref.gouv.fr



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MARTINIQUE



emplois **d'avenir**
POUR L'EMPLOI, TOUS ENSEMBLE

La Martinique fortement mobilisée dans la mise en oeuvre des emplois d'avenir

RAPPEL

Les Emplois d'Avenir sont une première concrétisation de l'action gouvernementale en faveur de la jeunesse. Pour faire face à la situation préoccupante des jeunes Ultra-marins sur le marché du travail qui entraîne un gaspillage de talents, retarde l'accès de ces jeunes à l'autonomie, l'État et les collectivités de Martinique ont décidé d'agir ensemble pour que ces jeunes, tout particulièrement ceux qui ne disposent pas de qualification, puissent accéder à un premier emploi et se voir offrir une deuxième chance de se qualifier.

Les Emplois d'Avenir reposent sur une ambition collective et mobilisatrice : **offrir une véritable insertion professionnelle à ces jeunes peu ou pas qualifiés**. Il est proposé aux jeunes une première expérience professionnelle, et une période d'acquisition de compétences ou de qualification reconnue, gage d'une insertion professionnelle durable.

Ce dispositif, créé par la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012 a pour objectif de permettre à **1500 jeunes Martiniquais** peu ou pas qualifiés de réussir une première expérience professionnelle et de leur ouvrir l'accès à une qualification professionnelle.

Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les jeunes reconnus travailleurs handicapés). Il vise en priorité les zones urbaines sensibles, les zones de revitalisation rurale.

Un engagement conjoint de l'État avec les collectivités territoriales depuis le lancement

- **le 27 novembre 2012, l'État**, la Région et le Département signaient une convention-cadre fixant les modalités d'accompagnement conjoint du dispositif et la prise en charge financière de la rémunération des emplois d'avenir de chacun des partenaires
- **le 28 novembre 2012**, le préfet signait un arrêté définissant les métiers du secteur marchand ouverts au recrutement de jeunes en emplois d'avenir
- **Mise en place d'une commission hebdomadaire de validation** des contrats de travail tous les mercredis matin à la préfecture
- **le 30 mai 2013**, le préfet signait un nouvel arrêté élargissant les domaines d'activité du secteur marchand éligibles au dispositif.

Contact presse

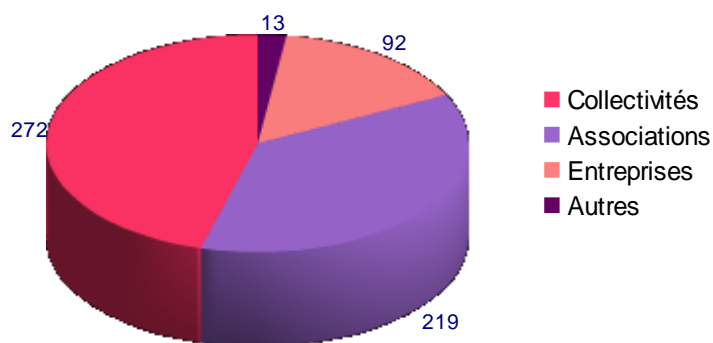
Yollaine APPIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93

yollaine.appin@martinique.pref.gouv.fr

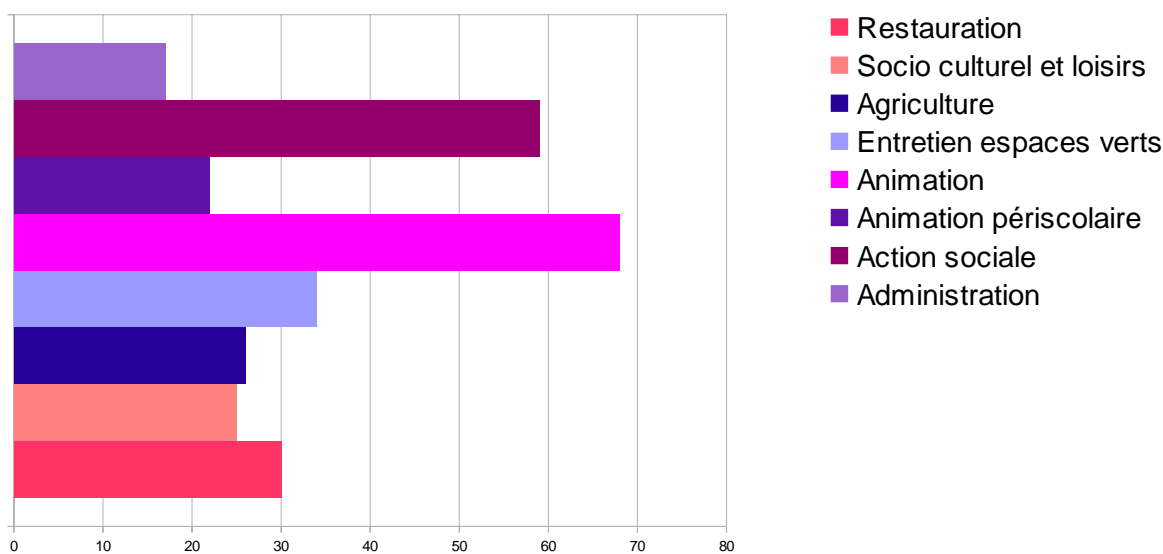
POINT DE SITUATION au 10 Juillet 2013

Le nombre d'emplois d'avenir validés en commission dans le département s'élève à : **597 emplois d'avenir** pour un objectif de 1500 d'ici la fin d'année.

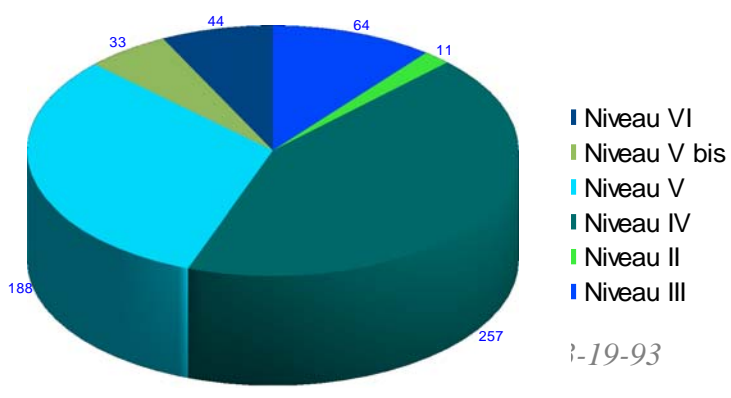
Les emplois d'avenir par types d'employeurs (au 10 juillet 2013)



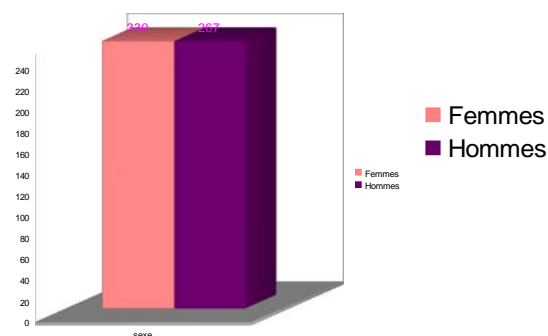
Les emplois d'avenir par métiers



Les emplois d'avenir par niveau de formation



Les emplois d'avenir répartis femmes-hommes



19-93

Zoom sur les partenariats :

| | | |
|----------|--|--------|
| 30/05/13 | convention de partenariat Banamart | 50 EA |
| 27/06/13 | convention de partenariat avec AMPI | 50 EA |
| | convention de partenariat avec le MEDEF | 200 EA |
| | convention avec le Conseil régional – Emplois du numérique | 40 EA |
| 17/07/13 | convention de partenariat avec le CROSMA | 100 EA |

Perspectives :

- des recrutements sont actuellement en cours avec les bailleurs sociaux : OZANAM entre autres (10 postes)
- un projet de convention avec la CRESS en cours de négociation

Contact presse

Yollaine APPIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93

yollaine.appin@martinique.pref.gouv.fr